# Viticultures

La note d'information du délégué de la filière Vins de FranceAgriMer



numéro 35 / 15 février 2012 /

#### Vin biologique

Élaborer des vins biologiques sera possible dès la récolte 2012

· Le vin restait le seul secteur non couvert intégralement par les règles de l'Union européenne relatives aux normes de l'agriculture biologique. Ce temps semble donc révolu puisque de nouvelles règles de l'Union européenne pour le «vin biologique» ont été adoptées, le 8 février dernier, par le comité permanent de l'agriculture biologique (SCOF). Elles seront publiées au Journal officiel au cours des prochaines semaines. Les principales dispositions ciblent une liste positive de substances et de pratiques œnologiques autorisées. ainsi que des règles d'adaptation et des mesures transitoires en ce qui concerne l'étiquetage. Ces nouvelles règles, qui s'appliqueront à compter du 1er août 2012, permettront aux producteurs de vin biologique d'utiliser le terme «vin biologique» sur leurs étiquettes et d'y apposer le logo biologique européen réservé à cet effet.



#### Site internet FranceAgriMer

#### Les nouveautés

- Communiqué des prix moyens des vins de France SIG et IGP de la semaine 27 du 9 février 2012
- Historique des prix moyens hebdomadaires des vins sans IG et IGP constatés au cours de la campagne 2011/12 à partir de la base FranceAgriMer des contrats d'achat de vin en vrac

http://www.franceagrimer.fr/Vin-et-cidriculture/Vin/Informations-economiques/Cotations-Vins/Cotations

# La création d'un groupe à haut niveau

LA LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION FAIT L'OBJET ACTUELLEMENT D'UNE OPPOSITION FORTE. EN CE DEBUT DE NEGOCIATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, LE COMMISSAIRE PREND UNE INITIATIVE...

Dacian Ciolos, le Commissaire européen à l'agriculture, a annoncé à Berlin, le jeudi 19 janvier 2012, la création d'un "groupe à haut niveau" chargé, notamment, de traiter le dossier des droits de plantation dans le secteur viticole.

En effet, ceux-ci doivent théoriquement être supprimés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais quatorze États membres (France, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Hongrie, Autriche, Roumanie, Chypre, République Tchèque, Slovaquie, Grèce, Luxembourg et Slovénie) souhaitent revenir sur cette décision et se sont déclarés contre cette libéralisation.

Le parlement européen et les régions viticoles françaises sont également venus conforter cette opposition.

Rappelons que le règlement du Conseil n°1234/2007 p ortant organisation commune des marchés dans le secteur agricole (dit règlement « OCM unique ») prévoit aux articles 85 septies et octies que les droits de plantations seront supprimés au 31 décembre 2015 (prolongeables au 31 décembre 2018 au choix des États membres qui le décident). Après cette date, les plantations deviennent libres.

#### Qu'est ce qu'un groupe à haut niveau ?

Aucune règle précise n'en définit les contours et les missions, mais les exemples mis en place ces dernières années permettent d'en donner une image assez précise.

Les « groupes à haut niveau » sont réunis sur une thématique précise (dans le cas présent sur les droits de plantations). Le groupe réunit des représentants des États membres à un niveau de responsabilité tel qu'ils ont un mandat leur permettant d'engager des négociations.

La Commission européenne peut aussi y associer des représentants des organisations professionnelles européennes.

Dans le cas du secteur laitier en 2009/10, le parlement européen avait ainsi été invité comme observateur. Le groupe se réunit pendant plusieurs mois, consulte des experts, débat sur des communications transmises par des organisations professionnelles et propose éventuellement, au terme des travaux et si les conclusions le justifient, des évolutions de dispositifs réglementaires.

### Catalogue des variétés de vigne

#### De nouvelles inscriptions

- Le Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France (plants de vigne) a été récemment modifié par un arrêté du 23 janvier 2012. Sur proposition du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées, section « vigne » (CTPS), les variétés dont les plants peuvent être commercialisés au sein de l'Union européenne et qui sont éligibles au classement vitivinicole en France (liste A1) sont désormais inscrites au Catalogue officiel. Cette inscription concerne les variétés de plants de vigne suivantes:
- > Monbadon B (mainteneur : Institut français de la vigne et du vin)
- > Sérénèze N (mainteneur : Institut français de la vigne et du vin)
- > Touriga nacional N (mainteneur : Institut français de la vigne et du vin)
- > Nebbiolo N (mainteneur : Institut français de la vigne et du vin)

#### **AGENDA**

- > 15 février 2012 : groupe de travail du Conseil spécialisé « PAC 2013 »
- > 15 février 2012 : Conseil spécialisé de la filière viticole de FranceAgriMer
- > 27 février 2012 : SIA / conférence FranceAgriMer « veille internationale vin 2010 » / stand FranceAgriMer, hall 2.2, 2D41
- > 08 mars 2012 : Groupe de travail OCM « nouvelles mesures »
- > 09 mars 2012 : groupe de travail permanent du Conseil « promotion »
- > 12 mars 2012 : comité de pilotage de l'expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits de la vinification
- > 14 mars 2012 : Groupe de travail OCM « investissements »
- > 21 mars 2012 : Conseil spécialisé de la filière viticole de FranceAgriMer

### SALON INTERNATIONAL DE l'AGRICULTURE 2012

## Rendez-vous incontournable

INFORMATIONS, CONFERENCES, ATELIERS, DEGUSTATIONS...
AU SERVICE DES FILIERES DE L'AGRICULTURE ET LA PECHE,
L'ETABLISSEMENT ACCUEILLERA PROFESSIONNELS ET GRAND
PUBLIC DURANT TOUTE LA DUREE DU SALON.

Présents dans trois des sept pavillons du salon, les stands de FranceAgriMer s'étendront sur plus de 600 m².

450 m², dans le hall 2.2, seront dédiés à la présentation des filières végétales (fruits, légumes, horticulture, céréales, oléo-protéagineux, sucre, plantes à parfum,

aromatiques et médicinales, vins). 154 m², dans le hall 2.3, présenteront les produits de la pêche et de l'aquaculture. L'établissement sera également présent dans le hall 1, sur Terre d'élevage, en partenariat avec les interprofessions des filières lait et viande.



Sur le stand des filières végétales, des animations variées sont prévues pour petits et grands : arbre à senteurs pour les plantes aromatiques, oscar des jeunes fleuristes, conseils du jardinier, découverte de l'apiculture, ateliers culinaires, quizz, dégustations de fruits et légumes, etc.

Sur le stand pêche et aquaculture, des ateliers culinaires, un aquarium de poissons et crustacés et un étal de poissonnier familiariseront les visiteurs aux produits de la mor

Sept conférences seront données sur le stand FranceAgriMer, situé hall 2.2, 2D41. Pour la filière viticole, FranceAgriMer présentera le lundi 27 février à 10h00 les résultats de la veille concurrentielle 2010 et les facteurs de compétitivité sur le marché mondial du vin.

#### **Un Pavillon des Vins**



Pour la filière vin, FranceAgriMer apporte son soutien, avec le Comité national des interprofessions des vins à appellation d'origine (CNIV), l'association Vin&Société, l'institut français de la vigne et du vin et ANIVIN DE France, à la réalisation d'un Pavillon des Vins dans le hall 2.2. Espace de plaisir et de découverte, l'objectif de ce pavillon est de redonner de la proximité au vin. Il sera ouvert aux

parents, pour découvrir les cépages, les terroirs, les accords mets et vins, et aux enfants, pour apprendre les arômes de fruits et de jus raisins de cépages. Placé sous le signe des couleurs, des saveurs et des senteurs du vin, le pavillon des Vins aura un espace privatif permettant d'accueillir personnalités et élus...

#### Renseignements:

- conférence : caroline.blot@franceagrimer.fr
- stands FranceAgriMer : chantal.mir@franceagrimer.fr
- Pavillon des Vins : eric.rosaz@franceagrimer.fr





Viticultures est une publication de la direction Animation des filières de FranceAgriMer. Responsable de publication: Fabien Bova. Rédaction: Éfic Rosaz. Copyright: tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation de FranceAgriMer. Clause de non-responsabilité: la délégation Vins s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés.